

## PETITION MUTATIONS POUR UN MOUVEMENT TRANSPARENT et DURABLE



Les CAPD et CAPA ne seront plus réunies sur les opérations mouvement (Loi Fonction Publique 2019). L'administration a décidé de ne plus permettre aux délégués syndicaux élus d'exercer pleinement leurs missions sur un des sujets auxquels les personnels sont le plus attachés : les affectations (En 2021, ce sera également sur l'avancement et les promotions Hors Classe et classe exceptionnelle).

**Nous estimons être « empêchés » dans nos missions.**

**Les représentants des personnels ne seront plus consultés sur les règles de mutation, et ne seront donc plus destinataires des documents permettant d'avoir un regard sur la transparence des opérations.**

Sans contrôle des délégués du personnel, sans contrepoids syndical des affectations aux mouvements des enseignants 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré, CPE, PsyEN, agents administratifs, personnels de santé ou sociaux, techniciens de labo, l'arbitraire et l'opacité seront de mise.

Les postes à profil attribués hors barème se multiplient. La défiance des personnels est forte alors que la confiance envers l'administration de tutelle est nécessaire.

**Les affectations se feront hors de toute règle et de tout contrôle.**

Il est essentiel de revenir aux dispositions habituelles :

- Pour permettre de défendre correctement les personnels.
- Pour que l'institution soit nourrie de nos retours constructifs, dans l'intérêt de tous.

**Signez et faites signer la pétition !**

(voir au verso)

